

R16 - Politique d'action sociale de la CAF de la Vienne en faveur de la maîtrise de l'énergie - Vienne (86)

OBJECTIF DU DISPOSITIF	Prévenir les impayés d'énergie en agissant sur l'équipement et permettre aux allocataires d'avoir, à moindre coût, un minimum de confort.
DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	<p>a) Travail individuel : répondant aux demandes des familles et des différents partenaires, les 2 AS de la CAF formées au "thermique" par l'ADEME, réalisent des bilans "socio-thermiques" qui peuvent engendrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des propositions de travaux avec montage financier, - des négociations avec les propriétaires, - un changement d'habitat, - conseil en maîtrise de l'énergie. <p>b) Travail collectif : sensibilisation à la maîtrise de l'énergie auprès des travailleurs sociaux, des associations, des groupes d'usagers, ...</p>
BÉNÉFICIAIRES	Foyers allocataires bénéficiant de faibles ressources et de prestations familiales.
MÉCANISMES ET MONTANT DES AIDES	<p>Le conseil d'administration de la CAF de la Vienne est très motivé par l'action et soutient ses animatrices qui sont les moteurs de l'action. Les actions de prévention sont rendues possibles par des moyens financiers adéquats.</p> <p>Coopération constructive avec les autres partenaires. Ainsi, avec le concours de l'ADEME et de la Région Poitou-Charentes un "livret sur les économies d'énergie dans la maison" a été réalisé et complété par une exposition itinérante sur ce thème (Cf. bibliographie) gérée par un travailleur social.</p> <p>Une subvention du Fonds spécifique peut être accordée en complément du prêt à l'amélioration de l'habitat (PAH : 2 134,28 € pour les travaux liés aux économies d'énergie). Ce complément peut selon les situations, contribuer à financer 100 % des travaux.</p>
CONDITION ADMINISTRATIVE D'OBTENTION	<p>PAH : Droit pour les allocataires bénéficiant de prestations familiales selon des conditions de ressources.</p> <p>Complément "Énergie" : passage du dossier "Énergie" en commission pour décision.</p>
CONTACT	<p>CAF de la Vienne : Mme Martine BERTRAND - Tél. : 05 49 44 54 49 (mardis et jeudis matin) & Tél. : 05 49 45 10 12 (bureau) Mme Véronique SAOUD – Tél. : 05 49 90 38 93 (tous les matins) Pour l'exposition itinérante : Mlle Raphaëlle MOURET – Tél. : 05 49 90 38 95</p>